

secteurs et à tous les niveaux de la population active. Trois provinces et un territoire ont créé des bureaux analogues.

L'événement qui a le plus contribué à mettre en lumière la condition de la femme au Canada a été la création, en 1967, d'une Commission royale chargée d'enquêter sur la situation de la femme dans le pays. En 1970, la Commission a publié un rapport contenant 167 recommandations s'adressant, les unes au gouvernement fédéral, les autres aux autorités provinciales et municipales. Le nombre des recommandations relatives à des domaines de compétence fédérale n'ayant pas encore été appliquées n'est que de 24 actuellement.

En 1973 était créé le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme chargé de renseigner le gouvernement et la population au sujet de diverses questions relatives à la condition féminine. Un ministre se voyait confier la responsabilité de la condition féminine au sein du gouvernement fédéral et il en allait de même dans plusieurs provinces qui possèdent, elles aussi, un conseil consultatif. C'est ainsi

qu'il existe maintenant au Québec un poste de ministre d'État à la condition féminine, dont Mme Lise Payette aura été la première titulaire.

Beaucoup d'autres organisations publiques, parapubliques et privées s'intéressent activement à la situation de la femme au Canada; elles jouent le rôle de groupes de pression et portent le flambeau de la cause féminine.

Outre ces organismes spécifiquement chargés d'améliorer la situation de la femme aux niveaux fédéral et provincial, il existe dans neuf provinces et au sein du gouvernement fédéral une Commission des droits de l'homme ayant pour tâche, entre autres, de promouvoir le principe de l'égalité des chances pour tous, y compris les femmes.

